## L'ORGANISATION DES ÉTUDES 2023-2024 au département informatique de l'IUT de Vannes

Le programme national (PN) du BUT informatique introduit 4 parcours potentiels à partir du BUT deuxième année et la possibilité d'un aménagement local sur 30% des enseignements. A l'IUT de Vannes nous offrons 2 parcours parmi les 4 possibles avec pour chacun une coloration locale liée à un contexte recherche et pédagogique.

- Un parcours noté « A : Réalisation d'applications : conception, développement, validation » avec une coloration locale intelligence artificielle via des enseignements en rapport avec l'apprentissage statique et l'apprentissage profond.
- Un parcours noté « B : Déploiement d'applications communicantes et sécurisées » avec une coloration locale en cybersécurité via des enseignements touchant à la sécurité dès la conception et à la sécurisation des systèmes et des réseaux.

Exceptionnellement, en 2023-2024, le BUT troisième année n'offre que le parcours A. Le BUT deuxième année offre les deux parcours A et B.

Le choix des parcours est au libre choix des étudiants (éventuellement conseillé par les enseignants) et se fait en fin du Semestre 2 de première année de BUT.

Il est également possible de suivre ces 2 parcours en apprentissage dès le BUT 2 ou uniquement en BUT 3. Le contenu et le volume horaire sont identiques : <u>le niveau d'exigence et les compétences sont donc les mêmes</u>.

Voici le récapitulatif des choix de parcours et de statut pour l'année 2023-2024 de nos 75 étudiants de BUT 2 et 53 étudiants de BUT 3.

Année	Parcours	Temps pleins	Apprentis	Total
BUT 2	Α	36	12	48
	В	17	10	27
BUT 3	Α	18	35	53

## Les poursuites d'études après BUT 2 et BUT 3 à l'IUT de Vannes

Conformément à la décision prise par l'assemblée des chefs de département des BUT en informatique réunie le 13 décembre 2022 nous ne délivrons aucun avis de poursuite d'études pour les étudiants de BUT 2. Nous encourageons malgré tout nos meilleurs étudiants de BUT 2 à tenter des admissions dans les écoles d'ingénieurs et les licences troisième année pour leur permettre de mener une cursus bac+5 en cinq années. Plus du quart de nos étudiants (souvent les meilleurs) quittent ainsi notre BUT en fin de deuxième année avec leur seul DUT comme diplôme.

Nous **émettons par contre un avis** « **générique** » **de poursuite pour tous les étudiants de BUT 3.** Lors de ce jury il est donné un avis soit *Très favorable*, *Favorable*, *Assez Favorable*, *sans avis*, *sans opinion* ou *défavorable* sur trois types de cursus post-BUT : i) les écoles d'ingénieurs, ii) les Masters et iii) les Licences 3. Un commentaire sur les compétences, le potentiel, l'investissement et le comportement est également parfois formulé.

Que ce soit pour les BUT 2 ou les BUT 3 conformément à la décision des chefs de département de BUT Informatique nous ne complétons aucun dossier et ne rédigeons aucune lettre de recommandation ou avis portant cachet du département. L'avis de poursuite d'étude générique et nominatif évoqué précédemment est le seul avis que nous émettons.

Pour cette année 2023-2024, les avis émis pour les BUT 3 se répartissent ainsi pour une promotion de niveau moyen :

	Ecoles d'ingénieurs	Master en Informatique & Miage	L3 en Informatique & Miage
Très Favorable (TF)	8%	19%	25%
Favorable (F)	11%	6%	19%
Assez Favorable (AF)	4%	11%	7%
Sans Avis (SA)	77%	64%	49%